



Amicale École Xavier Grall - Place Goh Prad - Mériadec 56400 PLUMERGAT  
06 84 45 78 42 - amicalexaviergrall@gmail.com

## FICHE D'INSCRIPTION VIDE-GRENIER DU 09 MARS 2025

à retourner pour le 28 février 2025 au plus tard

**L'INSCRIPTION vous sera confirmée par email dès réception du formulaire complet et de son règlement (CNI/passeport ou permis + chèque ou espèces)**

Nom : ..... Prénom : .....

.....

Nb de personnes sur le stand : .....

Né(e) le ..... à Ville : .....

Département : .....

Adresse : .....

.....

.....

CP : ..... Ville: .....

Tél : .....

Email:.....

Numéro pièce d'identité : .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

### **RÉSERVATION avant le 28 février 2025**

15€ la table de 3 mètres : ..... x 15€ = total : ..... euros

4 € le mètre sans table : ..... m x 4 € = total ..... euros

Ci-joint le règlement de ..... € (*Chèque libellé à l'ordre de l'Amicale Xavier Grall*)

**Déclare sur l'honneur** : de ne pas être commerçant(e), de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L.3102 du Code de Commerce), de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R.3219 du code pénal) ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à .....le.....

Fait à .....

Le.....

Signature

***Tournez svp ->***

## **RÈGLEMENT**

Article 1 : L'exposant s'engage à ne pas avoir participé à plus de 2 ventes au déballage dans l'année civile.

Article 2 : Ouverture aux exposants à 7h00. Mise en place au plus tard pour 8h20.

Article 3 : L'ouverture du vide-grenier au public est de 8h30 à 18h00.

Article 4 : Les premières inscriptions seront prioritaires.

Article 5 : Chaque emplacement est loué 15 euros la table de 3 mètres ou 4 euros le mètre sans table. Pour les portants, merci de prendre un mètre sans table.

Article 6 : L'inscription n'est effective qu'à la réception du dossier complet avec fiche d'inscription et du règlement par courrier à l'adresse suivante : Amicale Xavier Grall, Place Goh Prad - Mériadec 56400 PLUMERGAT.

Article 7 : Les exposants doivent se présenter à la salle omnisport Michel POMMOIS de Pluneret le dimanche 9 mars 2025, munis de leur pièce d'identité, spécifiée sur le dossier d'inscription.

Les emplacements sont attribués par noms.

Article 8 : Après l'installation du stand, le véhicule de l'exposant sera stationné sur le parking sous la responsabilité du propriétaire.

Article 9 : Les exposants ne peuvent pas remballer avant 17h00.

Article 10 : Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols, détériorations ou tout incident pouvant survenir pendant le déroulement de la manifestation.

Article 11 : Aucune annulation ne sera prise en compte après le 28 février 2025.

Article 12 : Les exposants doivent laisser leur emplacement propre après leur départ. Des sacs poubelle vous seront fournis. Merci de penser à faire le tri.

Article 13 : Il est formellement interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte de la salle.

Lu et approuvé, le .....

Signature :

